

LES RÉFORMES DE LA FILIÈRE PTS

COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN AVEC LA DRCPN DU 23 FÉVRIER 2021

Dans le cadre de réunion de concertation de la 'filière PTS', le mardi 23 février, le SNIPAT a été reçu en bilatéral avec la DRCPN.

Cette réunion a permis d'aborder le projet de réforme statutaire au sens de l'administration. Pour le SNIPAT, Ce projet n'est que la partie 'catégorielle' du chantier statutaire (sécurité, indemnitaire, catégoriel, retraite).

La réunion a été présidée par Monsieur Simon BABRE, le DRCPN, en présence de représentants de la SDARH et de la sous direction des finances et du pilotage. Étaient présents pour le SNIPAT, Georges KNECHT, Xavier DEPECKER, Michel LORENTZ et Guillaume GROULT.

- **volet « sécurité »**

Faisant écho à la note du DGPN sur la sécurité des personnels scientifiques, la réunion a débuté par de longs échanges concernant les mesures prises à l'issu du rapport Bodin.

L'occasion pour réaffirmer que le volet « sécurité » est loin d'être bouclé. Nous avons rappelé que la doctrine d'emploi n'a fait que regrouper un ensemble de textes existants (parfois anciens) qui n'ont absolument pas résolu le problème lié à la sécurité des personnels.

Nous avons insisté sur le fait que nombre d'agents travaillent en tant que travailleurs isolés et ce en toute période du jour et de la nuit.

Le constat est pourtant sans appel et unanime : jamais l'administration ne sera en mesure d'assurer la sécurité des policiers scientifiques en intervention à moins d'augmenter de 30 % les effectifs en SP.

De ce fait, les solutions ne sont pas légion : nous retirer du terrain ou redéfinir notre statut au sein du ministère de l'intérieur, de la police nationale...

La première serait une absurdité, reste la seconde qu'il est urgent de dessiner les contours comme le binôme et la dotation de moyen de défense. Les gendarmes en sont bien capable, pourquoi pas nous ?

- **volet catégoriel**

Un arrêté interministériel sera publié en mars 2021. La dernière mouture d'avancement des ASPTS dans le grade de technicien sera révisée de 60 à 450 passages. Le passage concerne les 230 ASPPTS (à la marge, un peu plus d'une dizaine n'auront pas les critères d'ancienneté requis) et les agents les plus anciens. Les notations, le degré de responsabilités entreront également en compte. Un groupe de travail sera programmé avec les organisations syndicales représentatives des policiers scientifiques. L'échéance de ces passages est prévue au plus tard au premier semestre 2021.

Nous avons fait part de notre inquiétude sur le repyramidage de ce corps qui représentera 90 % des effectifs de la PTS et de notre souhait de continuer les négociations sur les taux de promotion. La DRCPN indique les deux dernières réunions sur le Beauveau

snipat
Scientifiques

Xavier DEPECKER

Secrétaire National en charge
des scientifiques
07 77 80 51 18
pts@snipat.com

Lahouaria BENCHENNI

Adjointe
06 71 79 40 09
pts.sud@snipat.com

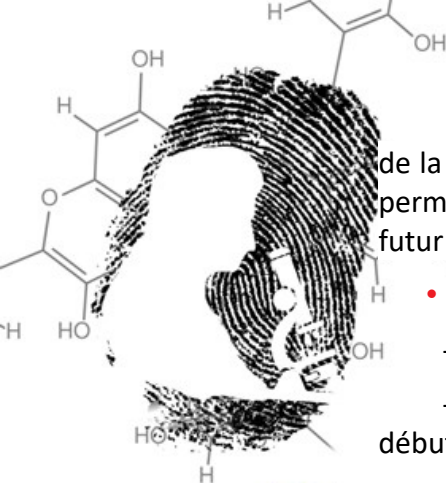
Guillaume GROULT

Adjoint
06 78 40 53 87
pts.idf@snipat.com

Michel LORENTZ

Adjoint
06 64 65 89 36
pts.est@snipat.com





de la sécurité, les échanges nourris entre le ministre de l'intérieur, le DGPN et le SNIPAT a permis de sensibiliser sur l'obligation de fluidifier les corps et il y aura une attention sur ce futur corps.

- **Programmation des concours en 2021**

- Aucun concours ASPTS ne sera ouvert en 2021.
- Un concours de technicien (B1) sera programmé fin 2021 avec des affectations début 2022 (on s'oriente vers le niveau de recrutement en effectif des ASPTS en 2020).
- Un concours de technicien principal sera ouvert au titre de l'année 2021 avec une affectation en 2021.
- Un concours d'ingénieurs sera ouvert au titre de l'année 2021 et une affectation début 2022 avec les nouvelles règles de répartition interne / externe prévues dans le décret sur le recrutement (décret qui sera présenté lors du CTRPN de mars 2021)

- **Mobilité**

Le prochain mouvement général de mobilité débutera en mars 2021, les postes de technicien (B1) seront ouverts aux ASPTS.

- **Avancement**

Finalement l'administration va mettre en œuvre une dernière campagne d'avancement dans le grade d'ASPTS au cours de ce premier semestre 2021. Elle sera chapeauté par les SGAMI, et discutée en réunion d'harmonisation avec les organisations syndicales représentatives. La réunion d'harmonisation préparera la ligne directrice de gestion (pour rappel l'avancement n'est plus à l'ordre du jour des CAP).

Les prochaines mesures concernant la suppression de la catégorie C, le passage s'effectuera par un panachage entre un examen professionnel et l'avancement au choix sur 3 années à raison de 450 par an (l'administration n'est pas en mesure actuellement de nous fournir la répartition des postes entre l'examen pro et le choix).

- **Substitution**

Nous avons évoqué le fait que des services ne jouent pas le jeu, avec des cas précis. Lorsque des postes sont libérés, certains services sont déterminés à y remettre des effectifs actifs. Certains postes nous semblent devoir évoluer pour faire place à des techniciens expérimentés ou des ingénieurs. La DRCPN s'intéresse de près à ces situations.

- **Nomenclature des ingénieurs**

Elle fera l'objet d'une publication très prochainement. Elle sera appliquée dans le cadre de la prochaine campagne de mobilité (mars 2021). Les postes présents dans la nomenclature des officiers et identifiés comme « à substituer » seront intégrés à la nomenclature cible des ingénieurs.

La publication de la nomenclature des techniciens est prévue avant le 1^{er} septembre 2021.

- **Niveaux et nombre de postes d'ingénieur**

L'organisation des services territoriaux telle qu'elle existe actuellement nous amène à pointer du doigt l'absence de déroulement de carrière et de dimensionnement de postes à destination d'agent de catégorie A. Au delà de la substitution, il s'agit de création de

snipat
Scientifiques

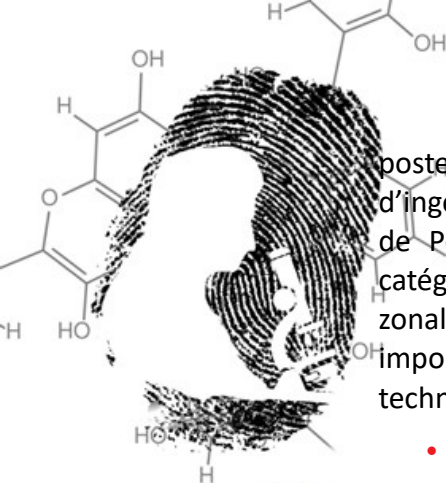
Xavier DEPECKER
Secrétaire National en charge
des scientifiques
07 77 80 51 18
pts@snipat.com

Lahouaria BENCHENNI
Adjointe
06 71 79 40 09
pts.sud@snipat.com

Guillaume GROULT
Adjoint
06 78 40 53 87
pts.idf@snipat.com

Michel LORENTZ
Adjoint
06 64 65 89 36
pts.est@snipat.com





postes, c'est toute un fonctionnement qui nécessite une révision. Où sont les postes d'ingénieurs dans les états-majors territoriaux et centraux ? A ce jour, seule la Préfecture de Police a doté ses départements de tels postes. Nous estimons que l'ingénieur, catégorie A, est l'interlocuteur que doivent trouver les commissaires, et les délégations zonales dans les départements à forte activité. Il est plus que souhaitable qu'une portion importante de ces ingénieurs soient issus des services de terrains, dans lesquels des techniciens attendent depuis 20 ans qu'une carrière existe en IJ.

- **Emplois fonctionnels**

Nous avons demandé des précisions pour le groupe III. Il est bien assorti d'une durée d'exercice maximum (2 fois 5 ans), et le SNPS rend un avis sur les nominations. Nous nous inquiétons là aussi pour les services territoriaux. Les seuls emplois d'ingénieurs envisagés à ce jour sont des postes de chef de service territorial. En l'absence de niveaux au dessus ou en dessous, étant donné qu'un emploi du groupe III nécessite 10 ans d'expérience en catégorie A, il devient quasi-impossible d'envisager que l'agent occupant un tel poste soit issu d'une carrière en Sécurité Publique par exemple.

Nous estimons par ailleurs que, si les 3 groupes sont cohérents les uns vis à vis des autres en termes d'échelles indiciaires, les échelles sont, dans l'absolu, en deçà de ce qui est attendu, par comparaison à d'autres emplois fonctionnels. Nous demandons un relèvement de l'ensemble.

- **Volet indemnitaire**

Pour finir, nous avons abordé la partie indemnitaire. Il est envisagé par la DRCPN l'ouverture d'un chantier indemnitaire notamment en lien avec le Beauvau de la Sécurité dans le courant de ce semestre. Nous avons réaffirmé notre position déjà bien établie : nous souhaitons un régime indemnitaire dont la majeure composante soit indexée sur l'indice, prise en compte pour la retraite indépendamment des projets de réformes des retraites précédents (pour l'instant gelés), adjoint d'une part forfaitaire concernant la difficulté des postes.

- **Une réflexion toujours statutaire**

Nous avons à nouveau précisé que notre réflexion se veut globale, essayant de mettre en cohérence les volets : sécurité, catégories, nomenclatures, positionnement des catégories A, indemnitaire, mais également qualification judiciaire (PV d'intervention, saisie pour analyse...). L'administration nous a demandé de travailler volet par volet, nous nous plions à l'exercice, l'objectif reste le même : créer la position du policier scientifique sur mesure. Notre rencontre avec la DGGN nous a laissé en tête l'utilisation par la Gendarmerie Nationale des corps intermédiaires, dont le statut se rapprocherait de celui que nous devrions avoir.

snipoot
Scientifiques

Xavier DEPECKER
Secrétaire National en charge
des scientifiques
07 77 80 51 18
pts@snipat.com

Lahouaria BENCHENNI
Adjointe
06 71 79 40 09
pts.sud@snipat.com

Guillaume GROULT
Adjoint
06 78 40 53 87
pts.idf@snipat.com

Michel LORENTZ
Adjoint
06 64 65 89 36
pts.est@snipat.com

